TRIOPLUS 2

Le placement qui sait profiter d'une partie de la hausse moyenne… voire de la baisse sous certaines conditions

- FCP de droit français conforme aux normes européennes, agréé par l'AMF le 10 avril 2008
- Fonds à formule avec garantie à hauteur de 103,31% du capital à l'échéance de la formule (soit un taux de rendement annuel minimum de 1,31%)
- Eligibilité : Assurance Vie, compte titres

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Le FCP TRIOPLUS 2 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance (soit à une date différente du 24 décembre 2010, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des droits de sortie). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

TRIOPLUS 2

Après une période de correction boursière faisant suite à quatre ans de marché haussier et à une volatilité croissante des marchés financiers, de nombreux investisseurs affichent une aversion au risque de plus en plus prononcée. Dans ce contexte, les investisseurs manifestent une demande accrue de solutions offrant une sécurité en terme de garantie en capital.

Pour répondre à cette problématique, Adequity propose **TrioPlus 2,** une solution d'investissement innovante et intégralement sécurisée.

TrioPlus 2, en bref :

Une durée d'investissement courte, fixée à 2,5 années

Un accès doublement sécurisé …

Sous certaines conditions, TrioPlus 2 convertit toute baisse des actions du portefeuille jusqu'à 20% de leur valeur en performance positive

- Si la valeur de l'action diminue de plus de 20%, elle sera conservée à sa valeur négative

Le capital initial est garanti à hauteur de 103,31% (soit un taux de rendement annuel minimum de 1,31% à l'échéance)

… aux marchés actions internationaux

Un investissement diversifié sur un panier de 25 actions internationales sélectionnées pour leur potentiel de performance

TRIOPLUS 2

Le placement qui sait profiter d'une partie de la hausse moyenne …
voire de la baisse sous certaines conditions

A chacune des 10 dates de constatations trimestrielles, on définit **la Performance Trio du panier** depuis le lancement. Pour cela, on observe la performance depuis l'origine de chaque action (hors dividende). On retient alors :

- La valeur absolue de la performance de l'action si celle-ci n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à sa valeur initiale
- La performance constatée sinon, sachant que toute action ayant baissée de plus de 50% verra sa performance retenue à -50%

A l'échéance, on définit **la performance du panier retenue** de TrioPlus 2 comme étant égale à la moyenne des 10 Performances Trio ainsi calculées chaque trimestre.

A l'échéance des 2,5 années, l'investisseur reçoit :

100% du capital initial augmenté
de la plus haute valeur entre

50% de la performance du panier retenue
ET
3,31%

(soit un taux de rendement annuel minimum de 1,31% à l'échéance)

L'investisseur bénéficie ainsi d'une hausse partielle dans la limite de 50% de la moyenne des performances trimestrielles des 25 actions. Le calcul de cette moyenne peut dans certains cas limiter l'ampleur de la hausse dont bénéficiera le porteur. L'investisseur renonce également aux dividendes des titres du panier d'actions internationales qui pourraient être distribués.

Dans tous les cas, l'investissement est garanti en capital à hauteur de 103,31% (soit un taux de rendement annuel minimum de 1,31% à l'échéance).

A noter : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

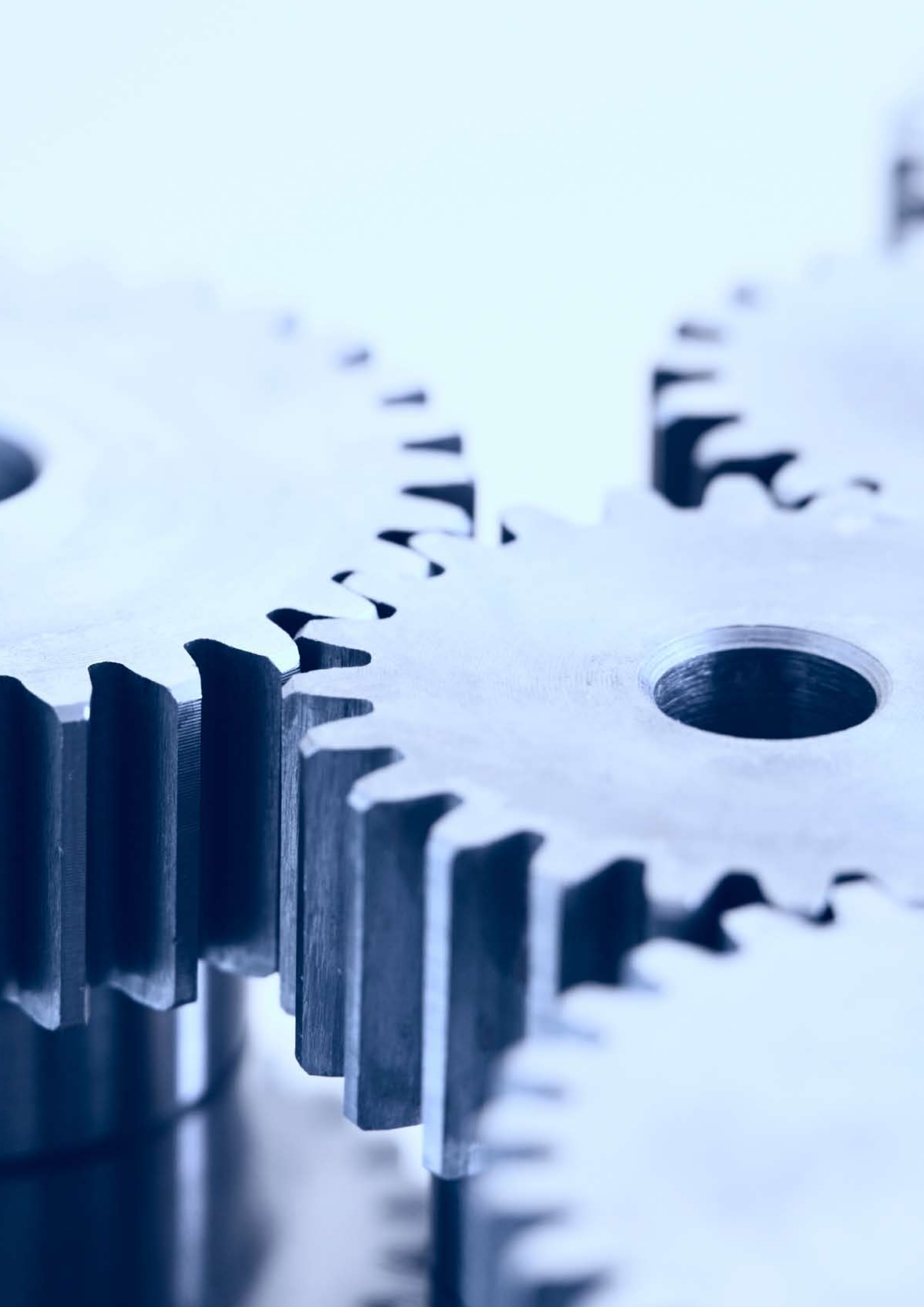

Le mécanisme Trio en détail

A chaque date de constatation trimestrielle,

- Toute performance positive est retenue à son niveau constaté

- Toute performance comprise entre 0% et - 20% (compris) est retenue à sa valeur absolue
  Exemple pour l'action a : - 8% devient + 8%

- Toute performance comprise entre - 20% (exclu) et - 50% (exclu) est conservée à sa valeur négative
  Exemple pour l'action b : - 25% reste - 25%

- Toute performance inférieure ou égale à - 50% est retenue à - 50%
  Exemple pour l'action c : - 65% devient - 50%

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du FCP. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Illustration

Pour rappel, à l'échéance, la performance du panier retenue est égale à la moyenne des 10 performances Trio relevées aux 10 dates de constatations trimestrielles.

Exemple du fonctionnement du mécanisme Trio du panier :

	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	.....	Action 21	Action 22	Action 23	Action 24	Action 25
Performance Constatée	17%	-8%	-24%	-32%		-15%	8%	24%	12%	29%
Performance Retenue	17%	8%	-24%	-32%		15%	8%	24%	12%	29%
Performance Trio du panier	4%									

Cas favorable

Illustration du calcul du remboursement du FCP

Trimestre	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Performance constatée du panier	38%	61%	65%	51%	61%	44%	54%	51%	54%	54%
Performance Trio du panier	38%	61%	65%	52%	61%	44%	55%	51%	54%	54%
Performance du panier retenue	53,50%									
Remboursement en % de la VLR	126,75%									
Rendement annualisé	9,95%									

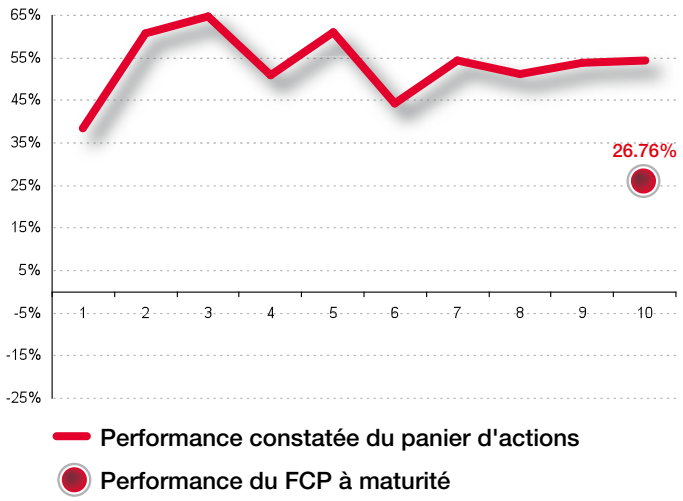

Cas médian

Illustration du calcul du remboursement du FCP

Trimestre	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Performance constatée du panier	-3%	-2%	9%	14%	20%	24%	25%	20%	17%	7%
Performance Trio du panier	4%	4%	14%	20%	26%	24%	29%	24%	25%	16%
Performance du panier retenue	**18,60%**									
Remboursement en % de la VLR	**109,30%**									
Rendement annualisé	**3,62%**									

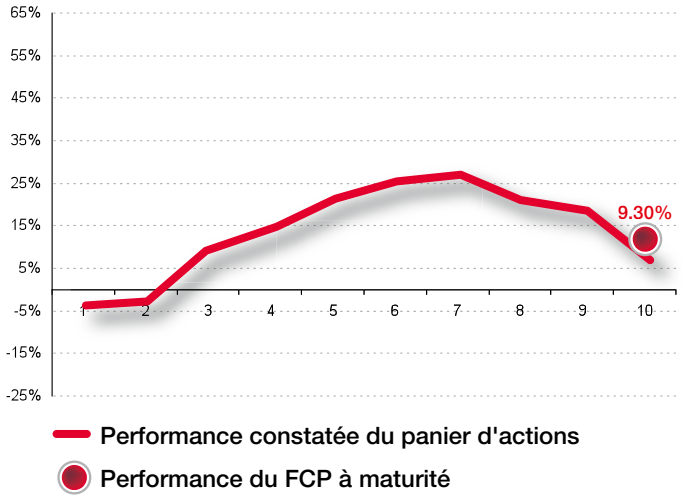

Cas défavorable

Illustration du calcul du remboursement du FCP

Trimestre	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Performance constatée du panier	-3%	-2%	-4%	-3%	1%	-11%	-9%	-14%	-14%	-22%
Performance Trio du panier	4%	4%	2%	4%	7%	-5%	-3%	-9%	-7%	-13%
Performance du panier retenue	**-1,60%**									
Remboursement en % de la VLR	**103,31%**									
Rendement annualisé	**1,31%**									

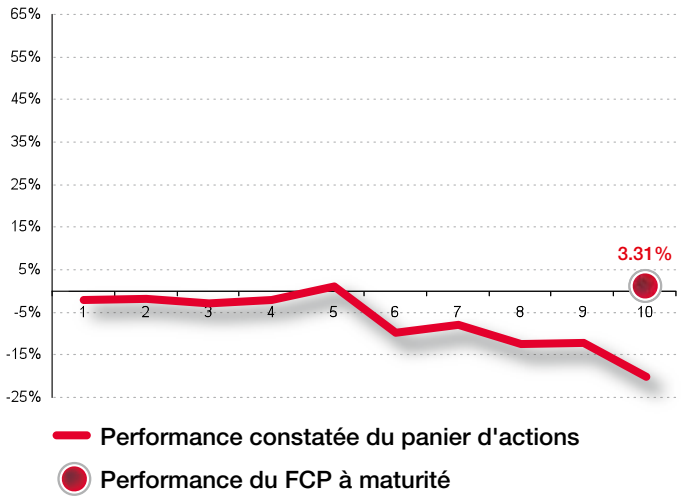

A l'échéance, toute performance du panier retenue négative est réputée égale à 0. L'investisseur reçoit alors 103,31% de son capital initial soit un taux de rendement annuel de 1,31%

Le portefeuille de 25 actions internationales

Rics	Nom	Pays	Secteur
ABE.MC	Abertis Infraestructuras SA	Espagne	Services
ALZI.MI	Alleanza Assicurazioni SpA	Italie	Assurance
MO.N	Altria Group Inc	Etats-Unis	Consommation courante
4503.T	Astellas Pharma Inc	Japon	Santé
POP.MC	Banco Popular Espanol SA	Espagne	Banque
DPWGn.DE	Deutsche Post AG	Allemagne	Transport
DTEGn.DE	Deutsche Telekom AG	Allemagne	Télécoms
ENI.MI	ENI SpA	Italie	Pétrole / Gaz
GIS.N	General Mills Inc	Etats-Unis	Consommation courante
0011.HK	Hang Seng Bank Ltd	Hong Kong	Banque
JNJ.N	Johnson & Johnson	Etats-Unis	Santé
KMB.N	Kimberly-Clark Corp	Etats-Unis	Distribution
MS.MI	Mediaset SpA	Italie	Médias
9432.T	Nippon Telegraph & Telephone Corp	Japon	Télécoms
NOVN.VX	Novartis AG	Suisse	Santé
PERP.PA	Pernod-Ricard SA	France	Consommation courante
PG.N	Procter & Gamble Co	Etats-Unis	Consommation courante
SASY.PA	Sanofi-Aventis	France	Santé
SO.N	Southern Co	Etats-Unis	Electricité
STERV.HE	Stora Enso Oyj	Finlande	Papier
SCMN.VX	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
9501.T	Tokyo Electric Power Co Inc/The	Japon	Electricité
9531.T	Tokyo Gas Co Ltd	Japon	Pétrole / Gaz
7203.T	Toyota Motor Corp	Japon	Automobile
UNc.AS	Unilever NV	Pays-Bas	Consommation courante

Répartition Sectorielle

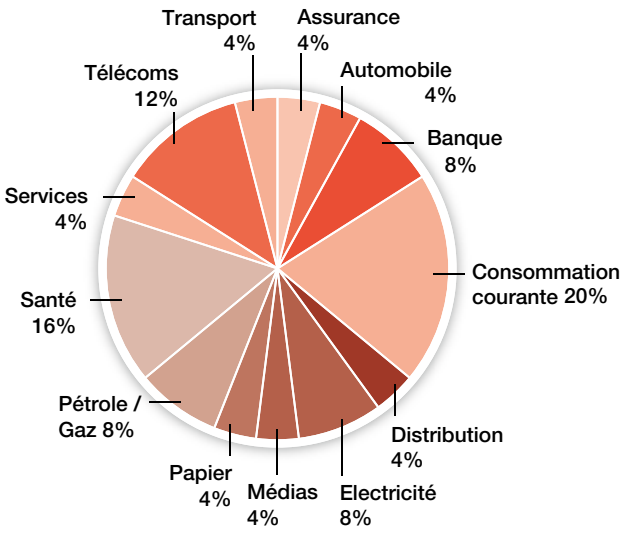

Répartition Géographique

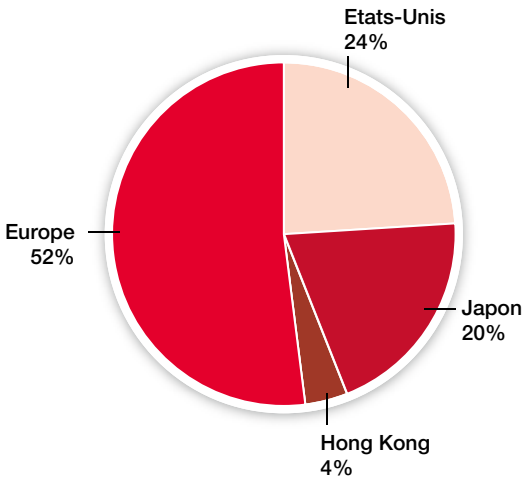

Carnet de bord

Forme juridique	FCP de droit français
Société de Gestion	Lyxor International Asset Management
Dépositaire	Société Générale
Devise	Euro
Date de création et durée d'existence prévue	FCP créé le 14 avril 2008 pour une durée de 8 ans
Eligibilité	Assurance vie
Période de commercialisation	Du 14 Avril 2008 au 16 juin 2008, la Valeur Liquidative du Fonds évoluera sur la période au taux de 5% pour atteindre 96.80 EUR au 16 juin 2008
Valeur Liquidative à la date de commencement	95,97 EUR
Valeur Liquidative de Référence	96,80 EUR le 16 juin 2008
Date d'échéance	24 décembre 2010
Liquidité	Liquidité quotidienne
Frais de gestion	2% TTC par an maximum
Commission de souscription	4,5% maximum de la Valeur Liquidative de souscription
Commission de rachat	Néant
Commission de distribution	Lyxor AM paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 0,8% du montant effectivement placé
Code ISIN	FR0010583252

Questions/Réponses

Quand souscrire ?

Les souscriptions des parts du FCP restent possibles à tout moment après le 16 juin 2008. Les conditions diffèrent cependant car la Valeur Liquidative du FCP évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par le FCP TrioPlus 2, les souscriptions doivent être reçues avant le 16 juin 2008.

Est-il possible de sortir du FCP en cours de vie ?

Oui, l'investisseur peut sortir du FCP à tout moment à la Valeur Liquidative correspondante sans frais de sortie anticipée.

Cependant, il convient d'insister sur le fait que le FCP TrioPlus 2 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la Valeur Liquidative garantie du 24 décembre 2010. Une sortie du FCP à une date différente de la date de maturité effective du FCP s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors des dates prévues.

Comment se valorisera le FCP en cours de vie ?

Il est à noter que la Valeur Liquidative pourra être inférieure à 103,31% en cours de vie du produit. D'ici à l'échéance, la Valeur Liquidative du FCP évoluera en effet en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours des actions, de la volatilité et des taux d'intérêt.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP TRIOPLUS 2 est, à l'échéance du 24 décembre 2010, d'offrir au porteur une Valeur Liquidative égale à :

- 100% de la Valeur Liquidative de Référence correspondant à la Valeur Liquidative du FCP le 16 juin 2008, ci-après appelée «VLR» (hors frais sur versement) ;
- Augmentée de la plus haute valeur entre 3,31% et 50 % de la valeur moyenne d'un panier de 25 actions internationales («le Panier»), soit un taux de rendement annuel minimum de 1,31% à l'échéance

La valeur moyenne du Panier est calculée sur la base de 10 constatations trimestrielles des actions composant le Panier.

Pour chacune des actions la performance à chacune des constatations trimestrielles est égale à :

- la valeur absolue de sa performance si l'action n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial
- 50% si la performance de l'action a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial
- la performance constatée sinon

Synthèse des inconvénients

En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant le Panier et d'un effet de lissage de la performance résultant du calcul en moyenne sur 20 trimestres pouvant limiter l'ampleur de la performance du FCP, le porteur bénéficie :

- d'une hausse des actions composant le Panier ou d'une baisse de celles-ci dans une limite de 20 %

- toute baisse d'une action du Panier inférieure à 20 % est transformée en performance positive et bénéficie ainsi totalement à l'investisseur dans le calcul de la performance moyenne du Panier

• La garantie en capital ne profite qu'aux seuls porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance du 24 décembre 2010 et ayant souscrit avant le 16 juin 2008

• Si, à une date de constatation trimestrielle, la performance individuelle calculée sur une action est négative et comprise entre – 20 % et – 50 % alors la performance retenue pour cette action reste négative et égale à sa valeur (pas de mécanisme de rehausse)

• Le porteur ne bénéficiera que d'une hausse partielle de la moyenne des performances trimestrielles limitée à 50%

• Le mode de calcul de la performance comporte un effet moyenne, ce qui peut dans certains cas limiter sensiblement l'ampleur de la hausse dont bénéficiera le porteur

Synthèse des avantages

• Le profil de la garantie permet à tout porteur souscrivant sur la Valeur Liquidative de Référence, et conservant ses parts jusqu'à l'échéance, de retrouver 103,31% de son capital investi à l'échéance du FCP (soit un taux de rendement annuel minimum de 1,31%)

• L'investisseur bénéficie de la performance Trio du Panier. A chacune des dates de constatations trimestrielles, la performance individuelle retenue de chacune des actions composant le Panier dans le calcul de la valeur du Panier bénéficie d'un mécanisme de protection dans les 3 configurations suivantes :

- toute performance positive est retenue à son niveau constaté
- toute performance négative comprise entre 0 % et – 20 % est retenue à sa valeur absolue

(ex. une performance de – 10 % devient + 10 %)

- toute performance inférieure ou égale à – 50 % est retenue à – 50 % (mécanisme de valeur plancher, ex. une performance de – 70 % devient – 50 %)

• La méthode de gestion expose le FCP à une moyenne au cours du temps des performances des actions du Panier, ce qui permet dans certains cas d'atténuer les effets d'une baisse des marchés actions.

Caractéristiques complètes dans le prospectus simplifié disponible sur simple demande, agréé par l'AMF.

Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article [212 – 28] de son règlement général. Le présent produit a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 10 avril 2008 et fait l'objet d'un prospectus, disponible sur simple demande auprès de Lyxor International Asset Management. Une information complète sur les facteurs de risques inhérents à la souscription du FCP TRIOPLUS 2 ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce produit.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Lorsque TRIOPLUS 2 est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, TRIOPLUS 2 est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. L'assureur, le courtier et/ou l'intermédiaire en assurance -selon le cas- ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'affectation des versements effectués dans le cadre de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.

Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Le FCP TRIOPLUS 2 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance (soit à une date différente du 24 décembre 2010), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des droits de sortie). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

La protection du capital est uniquement garantie à la Date d'Échéance. Le prix sur le marché secondaire peut être inférieur à cette protection du capital pendant la vie du produit. De plus, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cette protection de capital exige que l'Emetteur, le Garant et/ou leurs filiales entrent dans des opérations de couverture qui ont un coût et qui peuvent impacter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des obligations, surtout en comparaison avec le prix de marché, la liquidité et la valeur des sous-jacents. L'Emetteur et le Garant ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur l'investissement.

La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit.

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (080409) Avril 2008

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

Société Générale
Corporate & Investment Banking
Adequity
DEAI/COM - 17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
01 42 13 54 31
www.adequity.fr

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking